



wohnbaugenossenschaften schweiz

verband der gemeinnützigen wohnbauträger

coopératives d'habitation Suisse

fédération des maîtres d'ouvrage d'utilité publique

cooperative d'abitazione svizzera

federazione dei committenti di immobili d'utilità pubblica

COMMUNIQUE DE PRESSE

Berne, le 12 mai 2023

La part des logements d'utilité publique doit être doublée pour atteindre dix pour cent

Table ronde sur la pénurie de logements: coopératives d'habitation Suisse demande instamment un programme de soutien national

Le conseiller fédéral Parmelin a invité aujourd'hui à une table ronde sur la pénurie de logements. Coopératives d'habitation Suisse, fédération des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, a réclamé un programme national de soutien de la Confédération, des cantons et des communes pour augmenter la part de logements d'utilité publique.

Face à la pénurie actuelle de logements, le conseiller fédéral Parmelin a invité aujourd'hui à une table ronde les représentants du secteur immobilier ainsi que des cantons, des villes et des communes. Coopératives d'habitation Suisse, fédération des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, a instamment demandé au Conseil fédéral d'agir: «Pour fournir à une grande partie de la population des logements abordables, il faut davantage de construction de logements d'utilité publique», a souligné Urs Hauser, directeur de la fédération. «L'objectif est d'augmenter la part des logements d'utilité publique à au moins dix pour cent au cours des dix prochaines années. A cet effet, il faut un programme de soutien national».

Un meilleur accès aux terrains à bâtir et un soutien financier exigés

La fédération suisse des coopératives d'habitation a demandé à la Confédération, aux cantons et aux communes de prendre ensemble des mesures pour construire davantage de logements d'utilité publique. Il s'agit notamment de permettre aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique d'accéder à des terrains appropriés. La fédération demande ainsi avec insistance que la Confédération et les entreprises qui lui sont proches telles les CFF mettent à disposition, pour la construction de logements d'utilité publique, des terrains qu'elles n'utilisent plus. La Confédération doit également donner aux communes les moyens d'acquérir des terrains par le biais d'un droit de préemption pour la construction de tels logements. Ceci répond d'ailleurs à un souhait émis par les villes et les communes urbaines, dont 80% sont favorables à un droit de préemption, selon une étude récente. Pour que les communes puissent faire usage de ce droit, la Confédération doit les soutenir, si nécessaire, par des contributions provenant d'un fonds d'acquisition de terrains à créer. De plus, la Confédération doit fournir des ressources pour conseiller les communes sur les questions de politique du logement et les aider à développer une stratégie en la matière. D'autre part, l'actuel encouragement au logement sous forme de prêts à taux réduit du Fonds de roulement et de cautionnements est à développer et un soutien supplémentaire doit être mis à disposition pour l'achat de terrains ou d'immeubles.

Coopératives d'habitation Suisse exige des cantons et des communes qu'ils cèdent à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique leurs réserves de terrain en droit de superficie, ou pour vente. Les communes peuvent aussi contribuer activement à la création de plus nombreux logements d'utilité publique à loyer ou à prix modéré en édictant des prescriptions en matière d'aménagement du territoire, par exemple une part minimale réservée à l'habitat d'utilité publique sur les grands sites ou des privilèges d'utilisation pour les projets de logements d'utilité publique.

Le programme de soutien doit être lancé rapidement

«Les défis sur le marché du logement et les solutions possibles sont connus, il s'agit maintenant d'agir rapidement. Et non pas avec des mesures isolées, mais grâce à un programme de soutien coordonné sous l'égide de la Confédération», a exigé Urs Hauser.



wohnbau-genossenschaften schweiz

verband der gemeinnützigen wohnbauträger

coopératives d'habitation Suisse

fédération des maîtres d'ouvrage d'utilité publique

cooperative d'abitazione svizzera

federazione dei committenti di immobili d'utilità pubblica

Une solution durable et prometteuse d'avenir pour lutter contre la pénurie de logements

La création de davantage de logements d'utilité publique serait un moyen éprouvé de lutter contre la pénurie et d'assurer un approvisionnement en habitat de qualité et durable. Non seulement parce que les logements d'utilité publique sont jusqu'à 60% moins chers que les autres logements locatifs, ce sous l'effet de la renonciation aux bénéfices. Mais aussi parce que les maîtres d'ouvrage d'utilité publique veillent à une construction dense, à une moindre consommation de surface et à une construction particulièrement durable et ménageant les ressources. De plus, ils font partie des pionniers des nouvelles formes d'habitat et de cohabitation.

Aperçu des revendications de coopératives d'habitation Suisse

- Lancement d'un programme national de soutien en collaboration avec la Confédération, les cantons et les communes pour augmenter la part de marché des maîtres d'ouvrage d'utilité publique en Suisse.
- La part des logements d'utilité publique doit au moins doubler au cours des dix prochaines années, passant de 5 à 10 pour cent.
- Reprise du dialogue politique entre la Confédération, les cantons et les communes, avec la participation des associations de l'habitat d'utilité publique.

Contenu du programme de soutien de la Confédération, des cantons et des communes

Niveau Confédération

- Développement des instruments éprouvés que sont le Fonds de roulement et la Centrale d'émission CCL.
- Soutien financier aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique pour l'achat de terrains/immeubles.
- Accès à des terrains de la Confédération et d'entreprises qui lui sont proches, terrains qui ne sont plus utilisés, pour la construction de logements d'utilité publique.
- Droit de préemption pour les communes en faveur de l'habitat d'utilité publique.
- Fonds d'acquisition de terrains pour les communes qui souhaitent acheter des terrains pour la construction de logements d'utilité publique.
- Ressources pour le conseil et le soutien aux communes en matière de politique de logement

Niveau des cantons

- Cession de terrains en droit de superficie ou pour l'achat par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique
- Droit de préemption pour les communes en faveur de la construction de logements d'utilité publique
- Fonds pour l'acquisition de terrains: les cantons doivent aider les communes à acheter des terrains (notamment pour l'exercice du droit de préemption).
- Création d'établissements cantonaux de droit public qui acquièrent des terrains ou des immeubles dans le but de construire des logements à loyer ou à prix modéré, ou qui cèdent des terrains à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique

Niveau des communes

- Fixer une proportion minimale de logements d'utilité publique pour les sites d'une certaine taille.
- Développer des stratégies foncières et résidentielles et les mettre en œuvre avec des maîtres d'ouvrage d'utilité publique
- Définir des privilèges d'utilisation (p. ex. taux d'occupation des logements, hauteur de construction) pour les projets de construction de logements d'utilité publique
- Ancrer le droit de préemption dans la commune
- Cession de terrains en droit de superficie ou pour l'achat par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique
- Création de maîtres d'ouvrage d'utilité publique
- Prêts/contributions à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique

Coopératives d'habitation Suisse est l'organisation faitière de 1265 coopératives d'habitation et autres maîtres d'ouvrage d'utilité publique totalisant plus de 160'000 logements. Fondée en 1919, la fédération est au service de ses membres qui construisent et gèrent des logements à loyer ou à prix modérés sur une base d'utilité publique. En collaboration avec eux, elle s'efforce d'assurer dans tout le pays un approvisionnement suffisant en logements abordables, de préférence en coopératives. www.wbg-schweiz.ch, info@wbg-schweiz.ch

Contact pour la presse:

Eva Herzog, présidente: 079 790 34 79, eva.herzog@parl.ch

Urs Hauser, directeur: 044 360 26 64, urs.hauser@wbg-schweiz.ch

Service de presse: 044 360 26 66, rebecca.omoregie@wbg-schweiz.ch